

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 novembre 2012
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-septième année

Lettres identiques datées du 23 novembre 2012, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par l'Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai le regret de devoir appeler votre attention sur la poursuite des actes de violence perpétrés à l'encontre du peuple palestinien par Israël, Puissance occupante, dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. La situation demeure extrêmement fragile sur le terrain, en particulier à la suite des dernières attaques militaires menées par Israël contre la bande de Gaza, qui ont fait de nombreuses victimes parmi les Palestiniens et causé des destructions massives. Les pratiques illégales et les actes de provocation de la Puissance occupante risquent de compromettre le retour au calme que nous recherchons tous et de déstabiliser encore gravement cette situation critique.

Les actions illégales d'Israël comprennent notamment des violations de l'accord de cessez-le-feu concernant la bande de Gaza, qui a été conclu entre les deux parties le 21 novembre 2012, ainsi que d'autres mesures brutales contre le peuple palestinien vivant dans le reste du Territoire palestinien occupé. Aujourd'hui, dans le sud de Gaza, dans une zone frontalière située à l'est de Khan Younis, les forces d'occupation israéliennes ont tiré sur des civils palestiniens, tuant un jeune homme de 21 ans, Anwar Abdulhadi Qudaih, qui a reçu une balle dans la tête, et blessant au moins 19 personnes.

L'assassinat d'aujourd'hui s'ajoute à la liste tragiquement longue des Palestiniens tués par Israël au cours de cette dernière agression contre notre peuple vivant dans la bande de Gaza assiégée. En l'occurrence, au moment de la conclusion de l'accord de cessez-le-feu, des sources sur le terrain indiquaient que les forces d'occupation israéliennes avaient tué plus de 160 Palestiniens et avaient blessé plus de 1 230 personnes, femmes et enfants constituant une très forte proportion des victimes de cette agression inhumaine et brutale.



Le jour même où le cessez-le-feu a été signé, des Palestiniens ont continué d'être tués alors que les forces d'occupation israéliennes ont lancé des centaines d'attaques meurtrières à Gaza contre des zones peuplées de civils, y compris de nombreux camps de réfugiés. Parmi les personnes tuées le 21 novembre 2012, dont une majorité d'enfants, figurent un enfant de 2 ans, Abdulrahman Na'eem, un frère et une sœur, Ayman et Hadeel Al-Assaly, et leur père Talal Al-Assaly, une fillette de 4 ans, Ilham Nabahin, un homme âgé de 80 ans, Ibrahim Abu Nasr, et sa fille, Ameera, et un garçon de 13 ans, Mahmoud Abu Khusa. Aujourd'hui encore, le corps d'un membre de la famille Al-Dalou a été retrouvé sans vie sous les décombres de sa maison dans le quartier d'Al-Nasr de la ville de Gaza, à la suite d'une attaque israélienne qui a causé la mort de 11 membres de cette famille, dont un membre, une jeune fille, est toujours porté disparu.

Dans le même temps, la Puissance occupante poursuit ses pratiques illégales en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, les intensifiant ces derniers jours, en particulier le recours à des mesures excessives et meurtrières à l'encontre des civils palestiniens, y compris des manifestants pacifiques, et les attaques militaires dans des villages, des villes et des localités où les forces d'occupation ont procédé quotidiennement à l'arrestation et au placement en détention de dizaines de civils palestiniens, y compris des mineurs et des élus, qui s'ajoutent aux milliers de Palestiniens qui restent détenus par Israël. Ces vagues d'arrestation menées par la Puissance occupante sont souvent accompagnées d'entrée par effraction dans les maisons palestiniennes et de destruction de biens.

Depuis que l'agression militaire menée par Israël contre Gaza a éclaté, au moins 230 Palestiniens ont été arrêtés par Israël selon certaines sources. Les arrestations effectuées à l'aube ce matin concernent plusieurs membres du Conseil législatif palestinien. Nous demandons la libération immédiate de tous ceux qui ont été arrêtés ces derniers jours par la Puissance occupante et réitérons notre appel à la libération de tous les Palestiniens qui sont emprisonnés illégalement et arbitrairement, y compris des centaines de femmes et d'enfants.

Nous demandons à la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, de rester vigilante concernant ses demandes de cessation complète des hostilités et le respect par Israël, Puissance occupante, de toutes ses obligations juridiques, sans exception. Il faut envoyer un message clair au Gouvernement israélien pour lui dire que ses actions illégales et ses provocations ne seront pas tolérées et qu'il sera tenu responsable de ces actes et de toute nouvelle déstabilisation de la situation sur le terrain et de ses conséquences.

Nous sommes à la croisée des chemins et nous demandons instamment à la communauté internationale de soutenir le peuple palestinien et ses dirigeants, qui préfèrent la voie de la paix à celle de l'agression et du conflit permanent. Cela est plus urgent que jamais, afin de sauver et de protéger des vies humaines et de préserver le peu de chances qui restent de réaliser la solution pacifique des deux États sur la base des frontières d'avant 1967.

La présente lettre fait suite aux 443 lettres que nous vous avons précédemment adressées au sujet de la crise qui touche depuis le 28 septembre 2000 le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Ces lettres, dont les dates s'échelonnent du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 20 novembre 2012 (A/ES-10/571-S/2012/866), constituent les annales des crimes commis contre le peuple palestinien depuis septembre 2000 par Israël, Puissance occupante. Celle-ci

doit répondre de tous ces crimes de guerre, de ce terrorisme d'État et de ces violations systématiques des droits de l'homme commis contre le peuple palestinien, et les auteurs de ces exactions doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Riyad **Mansour**
